



C O M M U N E D E  
**PRANGINS**

Municipalité de la  
Commune de Prangins

Préavis No 17/17  
au Conseil Communal

**Relatif à une demande de crédit de CHF 1'670'000.00  
pour les mesures d'assainissement du bruit routier et  
la réfection générale (d'entretien) de la Route de  
l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et  
de la Route de Bénex-Dessus**

**Denys Chevalier, Municipal**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Même si un entretien régulier des surfaces de voirie permet d'allonger leur durée de vie, les chaussées sont construites pour durer 20 à 25 ans. Une grande partie du réseau du territoire communal a déjà dépassé cette limite.

Des travaux doivent donc être entrepris.

La Municipalité propose d'entreprendre des travaux sur la Route de l'Etraz, la Route de Bénex-Dessus ainsi que la Rue de la Gare, tronçon nord-ouest.

Les travaux liés à l'assainissement du bruit routier (phono absorbant) bénéficient d'une subvention fédérale, ceux d'entretien de la superstructure des chaussées des routes cantonales en traversées de localité de subventions cantonales.

En parallèle, la Municipalité désire profiter de ces travaux pour reprendre le concept de mobilité pour l'axe de la Route de l'Etraz, sans plateformes surélevées, avec un feu de circulation au droit du Chemin de la Dôle.

Le présent préavis détaille les travaux qui permettront de répondre aux normes légales.

## **2. Etude d'assainissement du bruit routier et mesures retenues**

L'Ordonnance sur la protection contre le bruit nuisible (OPB) a nécessité en 2015 une étude de son impact sur le territoire pranginois. Cette étude, effectuée en collaboration avec les services du Canton, et approuvée par le Conseil d'Etat début 2016, respecte, par sa méthode et les mesures préconisées, le règlement vaudois d'application sur la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), ce qui garantit une participation cantonale aux travaux d'assainissement.

Deux mesures de protection ont été retenues afin de répondre aux exigences de l'OPB :

- La pose d'un revêtement phono absorbant sur la Route de l'Etraz, la Route de Bénex-Dessus, la Rue de la Gare (tronçon Jura) et la Route de Lausanne (RC1).
- La modération de la vitesse de circulation à la route de l'Etraz (réaménagement de la chaussée), la diminution de la vitesse légale sur la Route de Lausanne (50 km/h, déjà effectif) et à la Rue de la Gare (30 km/h sur le tronçon Lac).

Ces mesures permettront de diminuer sensiblement les nuisances sonores pour les riverains de ces routes.

Les travaux concrétisant ces mesures doivent être entrepris avant le délai échéant au 31 mars 2018 afin qu'ils puissent être éligibles aux subventions de la Confédération et du Canton.

L'arrivée à échéance des délais ne libère pas de l'obligation d'assainir par la Commune.

Si les travaux ne sont pas effectués dans ce délai, la Commune perdrait le droit aux subventions dans le contexte actuel et ne respecterait pas le cadre légal. Ainsi, les

demandes de subventions seront transmises au retour des soumissions, qui seront demandées dès l'approbation par votre Conseil.

Une fois ces travaux d'assainissement réalisés, la Commune déposera un dossier d'enquête pour les mesures d'allègements, conformément à la procédure de la Loi sur les routes (LRou).

Les travaux de requalification de la Route de Lausanne sont prévus dans les années à venir dans le cadre du projet d'agglomération (requalification de la RC1). La Municipalité a décidé début 2017 de renoncer à entreprendre les travaux concernant le revêtement phono absorbant d'ici mars 2018, renonçant ainsi aux subventions OPB. Ils feront toutefois également l'objet de subventions, mais régionales celles-ci - par ailleurs plus importantes que celles liées à l'OPB.

### **3. Descriptif des travaux**

Les trois axes concernés par ces travaux sont les suivants :

- La Route de l'Etraz, voie cantonale en traversée de localité (RC n° 30 B-P)
- La Rue de la Gare, tronçon Jura
- La Route de Bénex-Dessus, du carrefour sous la Tour-d'eau au passage supérieur sur les voies de chemin-de-fer

A la Rue de la Gare et la Route de Bénex-Dessus, la voie de roulement sera revêtue de tapis phono-absorbant. Aucune modification géométrique n'est projetée.

En revanche, la Route de l'Etraz verra la réalisation d'un concept de mobilité, détaillé plus avant.

Une étude préliminaire (carottages) a conclu aux travaux suivants :

- Le dégrappage complet de la couche de roulement et partiellement de la couche de base (soit env. 7-8cm),
- La réfection et/ou le renforcement des encaissements de route trop affaiblis (tests visuels et/ou essais), soit par reprise de l'encaissement global, soit par adjonction d'une géogrille permettant de renforcer la chaussée,
- L'amélioration ponctuelle des grilles de routes, bordures et autres lignes de pavés,
- La pose d'une couche intermédiaire (5cm, AC T 16S),
- La pose d'une nouvelle couche de roulement de type phono-absorbant (3cm, SDA-4 et 3cm, ACMR8-VD dans les zones fortement sollicitées).

Une analyse HAP (recherche des matériaux polluants dans la structure des routes) n'a pas montré de zones polluées nécessitant un traitement d'élimination coûteux. Les fraisâts pourront donc être recyclés en centrale.

Les trottoirs existants, présentant des signes de fatigue, seront également repris afin de bénéficier de la présence des entreprises en charge des travaux. Ces réfections ne nécessitent pas d'opérations lourdes au vu de la charge moindre subie par ces surfaces.

Les plans annexés montrent ces aménagements.

#### 4. Concept de mobilité sur la Route de l'Etraz

##### Aménagements pour cycles

De façon à gagner en cohérence et, dans la mesure où le projet se propose de conserver la géométrie de la voirie actuelle pour des raisons financières, il a été décidé de privilégier le côté Jura de la route et d'y créer une bande cyclable continue, sur les 1.4km en traversée de localité.

La voie Lac accueillera une bande cyclable sur 420 mètres environ, en quatre tronçons, et une piste cyclable en site propre de 215 mètres de long environ, soit un total de plus de 600 mètres de long.

Au droit du giratoire de la Rue de la Gare et côté Jura, cyclistes et piétons se côtoieront sur l'ouvrage en site propre existant, qui sera élargi à 2.5 mètres.

##### Aménagements pour piétons

Tous les passages piétons existants seront conservés, malgré leur fréquentation vraisemblablement insuffisante. Du point de vue sécurité et visibilité, ils sont conformes à la nouvelle norme VSS.

Au sud-ouest du giratoire de la Gare, sur la branche en direction de Nyon, un nouveau passage piéton avec îlot central sera créé, ceci afin de connecter le chemin menant à l'Agroscope de Changins.

Le passage piétons situé au droit du débouché du Chemin de la Dôle sur la Route de l'Etraz sera modifié et régulé par des feux de signalisation. Ce dispositif permettra d'améliorer la géométrie du carrefour et le positionnement de l'arrêt de bus. Le confort d'utilisation pour les piétons de tous âges, pour les transports publics et les véhicules en sera accru.

Au droit de l'arrêt de bus, le trottoir sera élargi et rehaussé afin de répondre aux normes liées à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et son ordonnance.

Du Chemin de la Dôle au Chemin Sous-le-Bois, les piétons emprunteront le trottoir côté Jura uniquement. L'ancien trottoir côté Lac est adapté en piste cyclable ; l'insertion sur la Route de l'Etraz se fera avant le bâtiment situé Chemin des Jacquines 16a-b afin de ne pas péjorer l'accès à ce bâtiment.

Un franchissement de la Route de l'Etraz sera créé au niveau du Chemin Sous-le-Bois et du Chemin des Jacquines afin de simplifier l'itinéraire piéton qui figure au plan directeur comme axe de mobilité piétonnière. Cependant, la fréquentation étant faible, la Direction générale de la mobilité et des routes n'autorisera certainement pas un passage piétons, mais une aide à la traversée, dispositif identique au passage piétons (éclairage dédié, îlot central, signalisation verticale) mais sans marquage au sol.

Le solde du périmètre verra la modification du marquage au sol afin de créer la bande cyclable côté Jura.

## 5. Devis estimatif des travaux

|                                          |                     |
|------------------------------------------|---------------------|
| <b>Génie civil</b>                       |                     |
| • Installation de chantier               | 85'000.00           |
| • Planche 1                              |                     |
| ○ Voirie                                 | 245'000.00          |
| ○ Trottoirs                              | 55'000.00           |
| • Planches 2 et 3                        |                     |
| ○ Voirie                                 | 465'000.00          |
| ○ Trottoirs                              | 65'000.00           |
| ○ Régulation Feux et Aide traversée      | 50'000.00           |
| ○ Arrêt Bus                              | 25'000.00           |
| • Giratoire Rue de la Gare               |                     |
| ○ Voirie                                 | 40'000.00           |
| ○ Trottoirs                              | 10'000.00           |
| ○ Zone mixte Cycle/ Piéton               | 35'000.00           |
| • Rue de la Gare                         |                     |
| ○ Voirie                                 | 35'000.00           |
| • Route de Bénex-Dessus                  |                     |
| ○ Voirie                                 | 35'000.00           |
| ○ Trottoirs                              | 10'000.00           |
| <b>Eclairage public SEIC</b>             | 5'000.00            |
| <b>Marquage et signalisation</b>         | 100'000.00          |
| <b>Plantation</b>                        |                     |
| <b>Divers et imprévus</b>                | 135'000.00          |
| <b>TOTAL TRAVAUX HT</b>                  | <b>1'400'000.00</b> |
| Honoraires GC                            | 125'000.00          |
| Honoraires Géomètre (Cadastration)       | 20'000.00           |
| Honoraires Circulation et Am. paysagiste |                     |
| <b>Sous-total HT</b>                     | <b>1'545'000.00</b> |
| <b>TVA 8%</b>                            | ~125'000.00         |
| <b>TOTAL TTC</b>                         | <b>1'670'000.00</b> |

Ces montants sont calculés sur la base de métrés réalisés par l'ingénieur et de prix moyens estimés.

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.



La prestation d'état des lieux se fera axe par axe et sera réalisée au préalable des travaux à l'aide d'un véhicule surmonté d'une caméra 360°. Cette prestation est nécessaire pour éviter tout litige avec des riverains sur d'éventuelles fissures ou dégâts apparus durant ou après les travaux.

## **6. Réseaux et services existants**

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

Pour des raisons de rendu et d'esthétisme, il est prévu d'inclure aux travaux la réfection de quelques dizaines de m<sup>2</sup> d'entrées privées en bordure des voiries communales.

### Eclairage public

Les installations existantes sont suffisantes. Aucun complément n'est proposé avec ces aménagements, hormis un renforcement au droit de l'aide à la traversée et du nouveau passage pour piétons.

### Réseaux d'assainissement

Le réseau de récolte des eaux météorites n'est pas modifié, mais simplement adapté, par exemple au droit de l'arrêt de bus.

Par contre, il conviendra de s'assurer avant la réalisation des travaux prévus que l'ensemble des canalisations EU et EC situées dans l'emprise des travaux soient en parfait état afin de ne pas devoir intervenir ultérieurement.

### Services divers

Lors de l'élaboration du projet d'ouvrage, tous les gestionnaires de réseaux concernés seront informés afin que soient planifiés les éventuels travaux d'entretien et/ou de renforcement.

## **7. Planification**

Afin d'obtenir les subventions OPb et de profiter des conditions météorologiques favorables, il est prévu de débiter les travaux dès que possible en 2018.

La durée de l'ensemble des travaux est estimée entre 3 et 4 mois en fonction des possibilités de fermeture des routes et, éventuellement de travaux prévus par les communes voisines.

Les tronçons seront entrepris les uns après les autres et par phases successives afin de garantir le transit et l'accessibilité des riverains à leurs propriétés.

Un planning prévisionnel plus détaillé sera établi en collaboration avec l'entreprise soumissionnaire, la direction technique des travaux et la Commune.

Des itinéraires de déviation ainsi que des phases de circulation alternées seront planifiés et mis en place sur de courtes durées en amont et aval du périmètre afin d'éliminer la circulation de transit. Ces itinéraires de déviation se feront en partenariat avec la Direction Générale de la Mobilité et des routes – Section signalisation et entretien.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins,

vu le préavis 17/17 relatif à une demande de crédit de CHF 1'670'000.00 pour les mesures d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (d'entretien) de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le préavis No 17/17 relatif à une demande de crédit de CHF 1'670'000.00 pour les mesures d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (d'entretien) de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
3. d'effectuer un amortissement du montant net des travaux sur dix ans

Approuvé en séance de Municipalité du 11 septembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic



Denys Chevalier



Le Secrétaire a.i.



Jean-Numa Grau

Annexes : - 3 plans de situation







CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE PRANGINS



Changement du revêtement bitumineux  
Pose d'un tapis phono-absorbant  
et réaménagements partiels

"Route de l'Etraz"

- Avant-projet -  
SITUATION  
Planche 2

|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|--------|--------------------------------|-----------------------|
| <br>BERNARD SCHENK SA<br>INGÉNIEURS CONSEILS<br>GÉNÉRALISTES REVÊTEMENTS |              |       |        | Dossier technique<br>PR 17-696 | Plan no<br>AVP 11.2 - |
| Route de Clémenty 60<br>CH-1260 NYON<br>Tél. 022 3638840<br>Fax. 022 3638849<br>info@bsr-ing.ch<br>www.schenksa.ch                                        |              |       |        | ÉCHELLE<br>1 : 500             | DATE<br>07 août 2017  |
| Ind.                                                                                                                                                      | Date         | Dess. | Contr. | Objet de la modification       |                       |
| -                                                                                                                                                         | 07 août 2017 | JP    | TN     |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |
|                                                                                                                                                           |              |       |        |                                |                       |

H:\PR\17-696-699\PR17-696-2-Plan execution2-AVP\PR 17-696-AVP-11.dwg





